



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 10 mai de l'An Deux Mille Vingt Trois à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 04/05/2023, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Madame Jocelyne POITEVIN.

Votants : 25

Présents : 19

STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, BARIOU Marie-Pierre, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : 6 LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à Dominique BOUCHERON
LE MOIGNE Philippe, pouvoirs à Christine TANGUY
POULMARC'H Bertrand, pouvoirs à Dominique TILLIER
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Christelle DREANO
GRIJOL Christian, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
AUDURIER Philippe, pouvoirs à Patrick TANGUY

Secrétaire de séance : GUET François

Délibération N° 52-2023

**Objet : Désignation de la commission d'appel d'offres
et des membres du groupe de la commande publique**

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L 1411- 5 du code général des collectivités territoriales prévoyant que pour un établissement public la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

La commission d'appel d'offres doit être constituée du Président (Président de la commission), et de cinq membres titulaires et de cinq suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Peuvent en outre participer aux réunions de la commission d'appel d'offres :

- Une ou plusieurs personnes du service technique compétent pour suivre ou assurer l'exécution des marchés,
- Des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Lorsqu'ils y sont invités par le Président de la commission d'appel d'offres :

- Le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Résultat du scrutin :

Membres titulaires :

- **Jocelyne POITEVIN**
- Henri SAVINA
- Marc RAHER
- Hugues TUPIN
- Bernard JAFFRY
- Philippe LE MOIGNE

Membres suppléants (convoqués dans l'ordre de la liste) :

- Katell CHANTREAU
- Christian GRIJOL
- Bertrand POULMARC'H
- Dominique BOUCHERON
- Florence CROM

Il est proposé :

- **D'arrêter la liste des membres de la commission d'appel d'offres comme désignés ci-dessus**
- **D'utiliser la même liste d'élus pour le groupe de la commande publique (marchés non-formalisés).**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 10 mai 2023.

La Présidente

Jocelyne POITEVIN

